

Dans les entreprises du BTP, un phénomène incontournable

Réfractaires au télétravail avant la pandémie, les entreprises du BTP ont depuis adopté ce mode d'organisation, qui figure désormais parmi les composantes importantes de la qualité de vie au travail (QVT) des salariés. « *La question est devenue incontournable en entretien d'embauche* », explique Jacques-Olivier Durand, DRH de la société d'ingénierie et de conseil Ingérop, dans une interview au Moniteur.

Un retour au bureau à temps complet apparaît donc improbable, notamment au regard de certains constats. « *Les performances du groupe Spie n'ont fait que croître depuis 2021, quand l'accord sur le télétravail a autorisé les sédentaires à prendre deux jours de télétravail par semaine* », confirme Georges Hoerner, secrétaire de la section professionnelle. Chez VINCI Construction Grands Projets, les collaborateurs bénéficient aussi de deux jours en distanciel par semaine. « *La prise de ces jours est soumise à l'autorisation préalable du manager, en fonction des contraintes du service*, explique Frédéric Nougarede, représentant syndical du comité de groupe Vinci France. *À ce jour, il n'est pas envisagé de changement de ces dispositions.* »

Matthieu Byrdziak, délégué syndical CFE-CGC d'Equans Business Support (Bouygues) fait le même constat : « *Globalement, nous sommes sur deux jours en distanciel par semaine chez Equans France, mais chaque entité du groupe a négocié son propre accord de télétravail. Il peut donc y avoir des disparités sur certains points. Actuellement les accords en vigueur ne sont pas à l'ordre du jour du dialogue social pour d'éventuelles remises en question.* » Cependant, précise Georges Hoerner, « *les accords sur le télétravail qui arrivent à échéance ont néanmoins besoin d'être homogénéisés, car bien souvent, managers et employés privilégient la flexibilité plutôt que la rigueur en matière de jours prédéfinis. Si l'organisation est plus efficiente, l'accord doit être davantage formalisé, pour se mettre en conformité avec les assurances et frais d'indemnités à évaluer durant les jours en télétravail.* » De ce fait, le groupe Spie compte prochainement procéder à un nouvel état des lieux. ■

